



# LAGARDE

INFORMATION & COMMUNICATION  
Bulletin municipal n°6, décembre 2016

## Le mot de Mme le Maire

Chers Concitoyens,

Cela fait un peu plus d'un an que la nouvelle équipe est en place.

Elle s'est aussitôt mise au travail pour suivre les dossiers en cours et à venir.

La volonté première commune, est toujours axée sur la réduction de la dette communale. Nous œuvrons pour cela.

Quelques mises en application :

- Annulation des indemnités des adjoints,
- Bénévolat pour une grande majorité des travaux (élus et administrés),
- Réduction des frais sur les apéritifs des commémorations ou vœux, en confectionnant les plats.
- Travaux en régie.

Vous trouverez plus loin dans ce bulletin un résumé du travail accompli et les projets que l'équipe municipale souhaite réaliser pour améliorer votre vie à Lagarde.

La commune est devenue propriétaire le 5/02/2016, par acte notarié, des parties communes du lotissement des Jardins du Rouca.

Puis, nous avons transféré les compétences à chaque organisme.

Le budget 2016 a été voté.

Nous avons eu encore cette année à combler le manque d'une subvention que la municipalité précédente n'a pas demandée.

Les efforts réalisés depuis l'année 2015 ont permis malgré tout, de maintenir les taxes communales aux mêmes taux.

Toute l'équipe municipale vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.



**Marielle PEIRO**

## CHANGEMENTS AU SEIN DE L'EQUIPE MUNICIPALE

Suite à des courriers contradictoires de la Préfecture mettant en doute la délibération de nomination des adjoints, Mme Le Maire a demandé conseil directement au Ministère de l'intérieur qui a validé cette délibération.

1<sup>er</sup> adjoint : M. Franck VISENTIN  
2<sup>ème</sup> adjoint : M. Jean-Luc ALASSET  
3<sup>ème</sup> adjoint : M. Patrice RAGUENET

Suite à cette nomination, les adjoints ont acceptés d'un commun accord de renoncer aux indemnités de leur fonction (Économie de 4 300€ par an).

---

## DÉLÉGATIONS, COMMISSIONS

◆ **SDEHG** (*Syndicat Départemental d'Électricité de Haute Garonne*) :

Marielle PEIRO (déléguée), et  
Gilles BOURROUNET (suppléant).

◆ **SPEHA** (*Service Public de l'Eau Hers Ariège*) :

Marielle PEIRO (déléguée) et  
Jean Luc ALASSET (suppléant)

◆ **CAP LAURAGAIS**, *les conseillers communautaires* :

Mme le maire (titulaire d'office) et  
Franck VISENTIN (suppléant).

◆ **RAM** (*Relais d'Assistantes Maternelles*) :

Franck VISENTIN (délégué),  
Véronique TERRIER &  
Jean-Luc ALASSET (suppléants).

◆ **SIVURS** (*Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de Restauration Scolaire*) :

Franck VISENTIN (délégué),  
Éric MAYNADIER (suppléant).

◆ **Éducation**, représentée par :

Marielle PEIRO, Véronique TERRIER, et  
Hervé BELINGUIER.

## GROUPE DE TRAVAIL

◆ **Cimetière** :

Marielle PEIRO, Élise POIRIER, Patrice RAGUENET et Jean-Luc ALASSET.

◆ **Station d'épuration** :

Marielle PEIRO, Jean-Luc ALASSET, Hervé BELINGUIER et Gilles BOURROUNET.

◆ **Voirie, Espaces Verts & Sécurité** :

Marielle PEIRO, Jean-Luc ALASSET, Hervé BELINGUIER, Gilles BOURROUNET, Éric MAYNADIER, et Marc TAURINES.

◆ **Finances** :

Marielle PEIRO, Véronique TERRIER, Patrice RAGUENET, Franck VISENTIN.

◆ **Bulletin & Site internet\*** :

Marielle PEIRO, Patrice RAGUENET\*, Élise POIRIER et Éric MAYNADIER.

◆ **Associations & Jeunes** :

Marielle PEIRO, Franck VISENTIN, Patrice RAGUENET (suppléant).

◆ **PLU** (*Plan Local d'Urbanisme*) :

Marielle PEIRO, Jean-Luc ALASSET, Franck VISENTIN, Élise POIRIER, Hervé BELINGUIER et Gilles BOURROUNET.

## ◆ CCAS (Centre Communal d'Action Sociale),

La Mairie de Lagarde vous rappelle qu'un conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale est à votre disposition.

Il est composé de:

Madame le maire (Présidente de droit),

Quatre membres élus :

- ALASSET Jean-Luc
- TERRIER Véronique,
- VISENTIN Franck
- POIRIER Élise

Quatre membres nommés (e)s :

- CLAMET Christine,
- ERRECART Élodie (Secrétaire),
- FALCOU Colette,
- RIGAL Dominique (Vice-président)

Le CCAS est un lieu d'écoute, d'accueil et d'accompagnement.

Son but principal est de mettre en place et de gérer les actions sociales des personnes en difficulté, des personnes âgées et/ou handicapées.

Chacun(e) de ses membres est soumis(e) au secret professionnel.

Pour tous renseignements ou toutes questions concernant son champ d'activités, vous pouvez au choix :

➤ contacter la Mairie (05 61 81 65 40) qui transmettra votre demande,

➤ contacter un des membres du CCAS qui pourra recevoir vos demandes et les transmettra au conseil d'administration pour avis.

---

## REALISATIONS DEPUIS LE DERNIER BULLETIN

### STATION D'EPURATION

• Le chemin d'accès à la station d'épuration a eu un net rafraîchissement. Il a été décaissé et empierré bénévolement par un élu ; avec don de matériaux (cailloux concassés) et récupération des remblais de la route départementale. Pour un coût de près de 7 000 €.

Aucun frais pour la commune.

• La station d'épuration a subi un curage nécessaire à son bon fonctionnement. Des devis ont été demandés.

Le curage a été effectué bénévolement par les élus le 22 octobre 2016.



Ceci afin d'économiser le coût de l'intervention d'une entreprise, qui s'élevait à 7 500 €.

Le budget final de cette opération s'élève à 340 € pour la location d'une mini-pelle et une remorque.

Les boues d'épuration non toxiques (engrais) ont été épandues sur le terrain de la commune attenante à la station.

Économie de plus de 7 000 €.

## POMPE DE RELEVAGE

Le cout du 1<sup>er</sup> diagnostic, en mars 2016, de panne s'élève à 204 €.

Les deux autres interventions de réparations s'élèvent à 606€, (remboursées par ERDF, suite à notre dossier de demande).

## TRAVAUX DIVERS

- Le muret derrière l'abribus menaçait de s'écrouler présentant une menace pour la sécurité des usagers.

Afin de sécuriser cette zone, des travaux ont été effectués :

- Le talutage a été entièrement refait par des bénévoles,
- le muret entièrement reconstruit par les employés municipaux.
- l'abribus remis en place gratuitement, par le Conseil Général.



- Après discussions avec certains jeunes et parents du village, nous avons décidé de construire un abri à côté du terrain de jeux, pour toutes les générations.

Des devis et des études ont été réalisés (plans, déclaration de travaux,...).



Afin de réduire les coûts, les matériaux restants de la construction du muret de l'abribus ont été utilisés par les employés municipaux qui réalisent sa construction. Pour un coût total d'environ 2 500 €.

- Des travaux à l'école ont été réalisés en juillet - août 2015 par des élus et bénévoles.

Les murs intérieurs de la salle de classe des PS et MS ont été entièrement isolés par du placo, recouvert de toile de verre puis peints.



Et modification d'un accès à une cour.

Le montant de frais s'élève à 800 € avec une économie de 2 500 €.

- Le WC « extérieur » en conformité PMR (personnes à mobilité réduite), est en cours de travaux à l'école.

Réalisation faite en régie par les employés. Coût :

Porte : 660 €

Matériaux de construction : 960 €

- Les élus de la commission « Voirie, espaces verts, travaux et sécurité » ont décidés :

de couper, fin août, le peuplier en bordure de la voie (près du lotissement des « Jardins du Rouca » et de la fontaine de Rivalet). Il menaçait la sécurité des riverains.

Coût de 0,00€.



- Des travaux de couverture et zinguerie, ont été effectués, fin septembre, sur le toit de l'Église après expertise, par une entreprise privée.



Le coût de l'opération est de 6 000 €. L'assurance ayant remboursée 3 100 €, le reste à la charge de la Mairie est de 2 950 €.

Une subvention a été demandée au Conseil Départemental.

- Le véhicule communal a été réparé bénévolement par un élu :

La boîte de vitesse a été achetée d'occasion pour 350 € (garantie 3 mois).

Après montage, la 5ème vitesse s'est avérée défectueuse. Suite au démontage et échange de la pièce, la nouvelle boîte a été remontée.

Achat d'accessoires (huile et joints) pour un montant d'environ 226 €.

Montage et démontage en bénévolat.

Coût de réparation pour un montant de moins de 600 € (économie de main d'œuvre de 3000 €). Le véhicule fonctionne.

- Le terrain pour l'extension du cimetière a été nettoyé et aplani bénévolement par un élu pour une valeur de près de 1 000 €.

Aucun frais pour la commune

- Platane école :

Il a été une première fois élagué bénévolement par des élus.

Les employés referont une taille.

Vu la dégradation qu'il engendre sur le trottoir et le mur, il est prévu de le couper.



## ACHATS

- Mobilier scolaire,

La classe des GS/CP a été réaménagée. De nouvelles tables doubles ont été achetées remplaçant les anciennes, ainsi que des chaises et un meuble à casiers de rangement. Plus un autre meuble pour la classe de PS/MS. Le prix du mobilier s'élève à 1 250 € TTC pour l'ensemble.

- Secrétariat,

Acquisition d'un progiciel de comptabilité au prix de 3 398 € TTC.

Celui-ci a permis d'appliquer la dématérialisation (envoi électronique de documents) pour la perception, rendu obligatoire par l'état.

- Imprimantes,

Le choix d'acquisition s'est porté sur la société SHARP (critère de prix, conseil, siège basé en France).

Montant total des 2 imprimantes (école et mairie) de 5 210 € TTC.

Les frais ont été inscrits en investissement au budget, pour récupérer une partie de la TVA.

Une subvention a été demandée au conseil départemental.

Mais une seule a été acceptée pour un montant de 200 € (Baisse des aides).

## RESEAUX

- Le SIECHA nous a envoyé un devis pour effectuer la réparation d'une borne

incendie, hors service. Le conseil municipal a délibéré pour son remplacement d'ici la fin décembre.

Nous avons sollicité l'assurance pour signaler ce sinistre, en attente de l'étude du dossier.

Le montant de la réparation s'élève à 2 605 € TTC.

- Le SDEHG, réalisera l'Extension du réseau basse tension de distribution d'électricité pour desservir la zone constructible de la Plaine de BALANQUIER.

Après participation financière de 50% (2000€) du syndicat, la Part restant à la charge de la commune (estimation) est de 2 079 €.

## AFFAIRES – LITIGES

- Chemin de randonnée du Rouch  
(Litige Henri PIQUES) :

Suite au litige qui a opposé la commune à M. Henri PIQUES, un Protocole d'Accord a été signé à l'amiable entre les deux parties le 20 octobre 2015.

La commune a procédé à l'enlèvement des déchets verts et tas de terres déposés le long du chemin du « Rouch Bas » et sur la propriété attenante de M. Henri PIQUES.

La finalisation du nettoyage a été effectuée par des élus et les employés.



• **Litige architecte (hangar BOUTON):**

Suite au litige entre la commune et Mme BOUDIN (architecte) pour le règlement d'honoraires du contrat du 20 janvier 2014, une réunion a eu lieu le 19/11/2015 au cabinet de l'avocate de l'architecte.

Mme le Maire était accompagnée de deux juristes de l'ATD (Assistance Technique Départementale).

**Vu** l'illégalité du contrat au regard de la loi des marchés,

**Vu** le montant des honoraires initial d'un montant de **5 160€ TTC**,

**Vu** l'abandon du projet d'aménagement d'une classe dans le hangar « BOUTON » (ateliers municipaux),

**Vu** la demande d'indemnisation par l'architecte, d'un montant de 3 038€ TTC,

Mme le Maire avec l'aide de l'ATD propose les indemnisations d'un total de 1 047€ TTC.

Suite au courrier de l'avocate du 29/02/2016, un compromis a été convenu et le montant d'indemnisation a été arrêté à la somme de **1 114 €**.

Ce montant sera payé, après délibération et lorsque la commune aura reçu la convention de transaction.

• **Affaire Bernard PRAT :**

*\*Rappel des faits\**

- 16/12/2015 : Saisine du Conseil des Prud'hommes par M. Bernard PRAT,

- 05/01/2016 : Déclaration du litige à la compagnie d'assurance de la commune « Groupama », au titre de la garantie Assistance Juridique.

- 25/01/2016 : Délégation juridique à Mme le Maire, consentie par le Conseil Municipal.

- 26/01/2016 : Arrêté désignant un avocat.

- 27/01/2016 : Convocation en date du 18/12/2015 à l'audience, devant le bureau du jugement. Reportée par le juge.

- 05/04/2016 : Plaidoirie,

Monsieur PRAT demande la requalification de son contrat à durée déterminée en contrat à durée indéterminée ;

et 1 000€ à titre de dommages et intérêts pour non respect de la procédure et la réintégration à son poste.

La Mairie de Lagarde demande que le salarié soit débouté de l'intégralité de ses demandes et soit condamné à verser 1 000€ au titre de l'article 700 du code de procédure civile.

- 13/07/2016 : Jugement de l'affaire en section « Activités diverses ».

*\*Conclusions\**

Le Conseil de Prud'hommes de Toulouse, après en avoir délibéré conformément à la loi, a jugé en dernier ressort :

QU'il n'y a pas lieu à requalification du contrat de travail.

DEBOUTE Monsieur PRAT Bernard de l'intégralité de ses demandes.

DEBOUTE la Mairie de Lagarde de sa demande au titre de l'article 700 du code de procédure civile.

CONDAMNE Monsieur PRAT Bernard aux dépens (il ne peut pas faire appel).

*\*Les frais d'avocats s'élèvent à :\**

Audience de plaidoirie .....600 €  
Conclusions en défense .....1 560 €  
**TOTAL..... 2 160 €**

L'assurance a remboursé.....610 €  
Coût pour la commune.....**1 550 €**

### **EMBAUCHE (Contrat Avenir)**

#### Remplacement d'un départ à la retraite (Noël MARGADIT) :

M. Julien Abadie a été retenu (sur vingt candidats) pour ce contrat.

Le recrutement de cet employé, entre dans le cadre du programme « emploi d'avenir », dépendant de la mission locale de l'agence Pôle emploi de LABÈGE.

Il est embauché depuis le 15 octobre 2015 avec un contrat à plein temps, de 35h/semaine pour une durée de 3 ans maximum (CDD).

Ce contrat est aidé par l'État à hauteur de 75% de la rémunération brute mensuelle au niveau du SMIC.



### **COMPTES**

#### *Compte Administratif 2015 :*

#### **Du service assainissement,**

	<b>Exploitation</b>	<b>Investissem<sup>t</sup></b>
Recettes	22 238,20	43 501,54
Dépenses	32 262,02	17 306,92
<b>Solde d'exécution</b>	<b>-10 023,82</b>	<b>+26 194,62</b>
Excédent reporté	21 629,31	-57259,71
Déficit reporté		
<b>Résultat de clôture</b>	<b>+11 605,49</b>	<b>-31 065,09</b>

#### **De la commune,**

	<b>Fonctionnem<sup>t</sup></b>	<b>Investissem<sup>t</sup></b>
Recettes	388 618,45	12 318,42
Dépenses	347 790,17	64 847,79
<b>Solde d'exécution</b>	<b>+40 828,28</b>	<b>-52 529,37</b>
Excédent reporté	76 880,22	25 928,37
<b>Résultat de clôture</b>	<b>+117 708,50</b>	<b>-26 601,00</b>

**Nouveau report** d'une subvention du Budget de la Commune au Budget Assainissement 2016 :

(Voir les explications du précédent bulletin).

Le Conseil Municipal n'a pas accepté de dégrever le budget municipal 2016 d'un montant de 37 959,12 €, (voir PV du 23 avril 2015), pour combler le déficit du Compte Assainissement 2015.

Par conséquent, le Compte Administratif déficitaire de l'Assainissement de 31 065,09 € a été voté à l'unanimité.

Cette action permet de demander l'étude de possibilité de reprise par le SMEA (Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement) et donc de ne pas risquer la perte de ce financement prélevé sur les ressources propres de la commune.

#### • Budget Primitif 2016 :

	Assainissement	Commune
Section d'Exploitation	70 805,82	
Section Fonctionnement		442 524,50
Section d'Investissement	64 598,61	81 715,57

Malgré tous les efforts fournis sur les finances, une nouvelle subvention a dû être inscrite au budget annexe de **23 639,30 €**.

Les taxes locales n'ont pas été augmentées.

Seules, pour faire face à ce déficit, les taxes sur l'assainissement l'ont été.

#### • Les dotations de l'état :

**6 000 €** de moins en 2015 et **5 000 €** de réduction supplémentaire en 2016.

On ne sait pas si la 3<sup>ème</sup> diminution prévu de 10 % aura lieu en 2017.

#### • Subvention du CD31 :

Nous attendons toujours la subvention demandée pour l'achat du local cuisine attenant à la salle des fêtes, sur 30 000€ investis.

### REFORME TERRITORIALE

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République dite loi NOTRe vise à :

**1/** Accroître la taille des EPCI (Établissements publics de coopération intercommunales) à fiscalité propre de 5 000 à 15 000 habitants.

**2/** Transférer les compétences vers les EPCI.

**3/** Diminuer le nombre de syndicats par fusion ou dissolution.

(Nous sommes concernés par le SIVURS, et le SIECHA).

La décision finale reviendra au Préfet, au plus tard le 31 décembre 2016.

La prise d'effet devrait débuter le 1er janvier 2017.

- Le **SPEHA** (Syndicat Public de l'Eau Hers Ariège) est une nouvelle appellation, suite à la fusion du **SIETCHA** (Syndicat Intercommunal des Eaux des Coteaux Hers-Ariège), du **SIERGA** (Syndicat Intercommunal des Eaux de la Rive Gauche de l'Ariège), et de la dissolution du **SPPE** (Syndicat Public de Production d'Eau), en date du 18 octobre 2016.

- Dissolution du SITPA (Syndicat Intercommunal pour le Transport des Personnes Âgées) par le Préfet suite à la loi NOTRe.

- *Fusion des Intercommunalités :*

CC Cap Lauragais, va fusionner avec CC Cœur Lauragais et CC Colausud.

Le nouvel EPCI sera constitué de 58 communes (36 881 habitants).

Il y aura 84 sièges de conseillers communautaires lors de la fusion des 3 communautés de communes (dont 31 pour Cap Lauragais, qui en perd 11).

La conclusion unanime se porte sur le ressenti d'un projet élaboré avec trop d'incertitudes et une fusion regroupant trop de communes.

- La loi ALUR met fin au 1er janvier 2017 à la mise à disposition gratuite des services de l'État pour l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Un service commun composé d'un agent instructeur droit des sols a été créé à la communauté des communes.

L'instruction, sera payante (144€ par acte) frais supporté par la commune et non par le demandeur.

### **INFORMATION**

- *DIVAGATION DES CHIENS SUR LA VOIE PUBLIQUE :*

Les chiens de 1ère et 2ème catégorie doivent être déclarés en Mairie.

Tout chien mordeur ou faisant suite à une plainte, doit être attaché ou tenu dans une propriété fermée et tenu en laisse hors de sa propriété.

- *SIVURS :*

Monsieur Le Préfet prendra un arrêté pour mettre fin à l'exercice du SIVURS (Service de restauration scolaire) au 31 décembre 2016.

Mais, compte tenu : de son activité, de l'avis défavorable des communes concernées par cette décision et afin de maintenir la continuité du service public, cet arrêté ne prendra effet qu'à compter du 31 août 2017.

Le SIVURS regroupait 26 communes appartenant à quatre cantons et adhérant à quatre EPCI à fiscalité propre (Sicoval, Cœur Lauragais, Cap Lauragais et les Coteaux du Lauragais Sud).

Il doit être rattaché uniquement au SICOVAL.

## • **Accessibilité**

Suite à la délibération du 9 juin 2015, nous avons demandé un délai de prorogation de dépôt d'Agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap) pour les ERP (Établissements Recevant du Public).

Considérant notre dossier de demande accompagné des justificatifs (budget, situation financière, etc...), la préfecture nous accorde la prorogation du délai.

L'Ad'ap devra être déposé au plus tard le 26 octobre 2018.

## • **PEDT**

Concernant le Projet Éducatif Territorial (PEDT), en place depuis l'année passée sur le RPI, il devrait redémarrer à la rentrée. Il a été renouvelé auprès de la CAF, la DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale), et de l'Éducation Nationale.

Il fonctionne en collaboration avec la commune de MONTCLAR.

Je rappelle qu'il est proposé 1 heure d'activité périscolaire par semaine le lundi de 16h45 à 17h45.

## • **RPI**

L'éducation nationale a fait une simulation pour un nouveau regroupement (RPI) avec la commune de Caignac.

Les élus de Lagarde ne sont pas favorables.

## • **PLAINTE**

Une déclaration de plainte a été déposée en gendarmerie le 30/12/2015 ainsi qu'une déclaration de vandalisme à l'assurance, concernant le filet multi-sport du terrain de jeu, qui a été incendié.

La valeur du filet est de 300€

Le remboursement du filet n'a pas été pris en charge par l'assurance.

Nous déplorons cette action d'incivilité, de non respect du bien communal et de malveillance.



## • **DOSSIER SÉCHERESSE**

Toutes les personnes qui ont constatées des fissures sur leur propriété bâtie, peuvent adresser un courrier à la mairie.

Deux personnes se sont déjà manifestées.

Un dossier sera déposé en préfecture.

Celle-ci étudiera les sinistres et déterminera si elle fait suite ou pas, à une conséquence de l'état de sécheresse sur la commune.

## LES PROJETS

- La sécurisation de la circulation du village est en étude.
- Poursuite du Plan Local d'Urbanisme (PLU).
- Suite aux nouvelles obligations concernant la gestion des cimetières, il sera mis en place un règlement intérieur.

Un plan du cimetière ainsi qu'une liste des concessions ont été réalisés.

Nous sommes à la recherche des propriétaires de certaines concessions qui semblent être abandonnées et mettent en jeu la sécurité des citoyens.

Nous invitons ces propriétaires à se manifester auprès de la mairie.

## DIVERSES ÉTUDES EN COURS

- Accessibilité de la mairie.
- Nouvel emplacement des archives.
- Aménagement de l'école (pour un agrandissement).
- Aménagement du local des infirmières.
- Aménagement des ateliers municipaux (avec bureau, douche et local vestiaire). Réglementation obligatoire.
- Achat d'équipement et outils pour les employés municipaux.



- Noms et Numérotations des rues.
- Recherche de la création d'un logo de la commune pour l'inclure dans les documents (urbanisme, etc...)

...*Avis aux amateurs*...!

Madame Le Maire et les membres du Conseil Municipal vous présenteront leurs vœux à la salle des fêtes le

**15 janvier 2017  
à 11h30**



Repas annuel des Aînés à la salle des fêtes le

**22 janvier 2017  
à 12h00**



## INSCRIPTION, LISTE ELECTORALE

Vous pouvez vous inscrire sur la liste électorale jusqu'au 31 décembre 2016. Une permanence sera assurée à cet effet.

Élections Présidentielles :

1<sup>er</sup> tour le 23/04/2017-  
2<sup>ème</sup> tour le 7/05/2017

Élections Législatives :

1<sup>er</sup> tour le 11/06/2017  
2<sup>ème</sup> tour le 18/06/2017

Nous remercions, une fois de plus, les bénévoles, les associations et tous ceux qui offrent des dons.

**Site de la Mairie**

<http://lagarde31290.jimdo.com/>